

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le 13/11/2025

ID : 059-215903832-20251107-DC_2025_108-AU

Répub

SLOW

Département du Nord

Ville de Marly

Service : Marchés Publics

J.N.V / NAB

DC2025-108

DÉCISION DU MAIRE

Marché 2024-09

Objet : TRANSFORMATION DU CCAS EN POSTE DE POLICE MUNICIPALE

LOT 5 : PEINTURE / REVÊTEMENT DE SOLS

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2194-1, R2194-2, R2194-8

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,

Considérant la modification de faible montant devenue nécessaire pour la réalisation de l'ouvrage,

DÉCIDE

La prise en compte des modifications de faible montant du marché induites comme suit :

Remplacement du revêtement mural trop vétuste pour être repeint.

Modification	Incidence financière oui/non	- Montant HT €	+ Montant HT €
Revêtement mural :	Oui		
- Suppression fibre existante abimée			+ 1 695.00 €
- Fourniture et pose de fibre au RDC			+ 2 400.00 €
Remise commerciale sur le revêtement de sols souples		- 512.50 €	
Total			+ 3 582.50 € HT
Pourcentage avenant 1			+ 9.92%

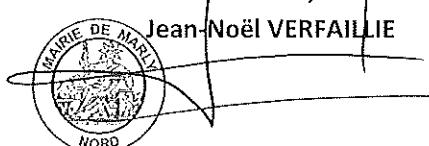
Le montant du marché est porté à 39 684.13 euros HT soit 47 620.95 euros TTC.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 7 novembre 2025

Le Maire,

Jean-Noël VERFAILLIE



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Prefecture le 13/11/2025
et de la publication le 13/11/2025